

**À nos clients/donneurs d'ordre,
fournisseurs,
À nos sociétés partenaires**

**À nos précieux clients, À nos
À nos précieux fournisseurs,
À nos sociétés partenaires**

Objet : adoption du Modèle organisationnel et du Code d'éthique conformément au décret législatif n° 231/2001

Depuis toujours, dans l'exercice de ses activités, **CAP ARREGHINI** s'inspire de modèles de comportement fondés sur la plus grande transparence d'action et le respect le plus rigoureux des normes, lois et règlements, dans une optique d'amélioration continue des processus et des procédures.

Les acteurs de la vie quotidienne de l'entreprise, qu'ils soient internes ou externes, disposent, en ce qui concerne les comportements susmentionnés, d'une référence claire dans le Modèle organisationnel adopté, qui prescrit les règles de conduite à suivre, notamment aux fins de la prévention des infractions visées par le décret législatif n° 231/2001 ; ce document est accessible à tous sur le site Internet de l'entreprise et s'applique également dans le cadre des relations entretenues par Cap Arreghini avec des tiers.

Parallèlement à l'adoption du Modèle organisationnel, la société a procédé à la codification des principes de conduite qui ont toujours caractérisé la politique de l'entreprise par le biais de l'adhésion à un Code d'éthique.

Cela étant, dans une optique d'amélioration continue et conformément aux prescriptions imposées par le décret législatif n° 231/2001, nous informons que le Conseil d'administration de la société, lors de sa séance du 13 décembre 2023, **a décidé d'adopter le Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle ainsi que du Code d'éthique conformément au décret législatif n° 231/2001, et a également nommé l'Organisme de surveillance.** Parallèlement à l'adoption du Modèle, la société a mis en place un système d'alerte (*whistleblowing*) présentant les caractéristiques définies par la directive (UE) 2019/1937 (dite « directive sur les lanceurs d'alerte ») et par le décret législatif n° 24/2023 qui en découle.

Afin de communiquer directement et en toute confidentialité avec l'Organisme de surveillance, l'adresse e-mail suivante a été mise en place : maltese@brusafiera12.it

Le Modèle *en question* remplit une fonction préventive fondamentale face à la commission éventuelle de certains types d'infractions pouvant engager la responsabilité administrative de l'organisme.

Tous les acteurs de la vie de la société sont tenus de s'y conformer dans le cadre de leurs fonctions respectives et de l'exercice des tâches qui leur sont confiées.

Objet : Adoption du modèle organisationnel et du code de déontologie conformément au décret législatif 231/2001

CAP ARREGHINI a toujours mené ses activités commerciales en s'appuyant sur des modèles de comportement caractérisés par une transparence maximale et un strict respect des règles, des lois et des réglementations, dans une optique d'amélioration continue des processus et des procédures.

Les acteurs de la vie quotidienne de l'entreprise, qu'ils soient internes ou externes, disposent d'une référence claire dans le Modèle organisationnel adopté par l'entreprise, qui prescrit les règles de conduite à respecter, notamment en matière de prévention des infractions visées par le décret législatif 231/2001. Ce document est accessible à tous sur le site Internet de l'entreprise et s'applique également dans le cadre des relations de Cap Arreghini avec des tiers.

Parallèlement à l'adoption du Modèle organisationnel, l'entreprise a codifié les principes de conduite qui ont toujours caractérisé sa politique en adhérant à un Code d'éthique.

Par conséquent, dans une optique d'amélioration continue et conformément aux exigences imposées par le décret législatif n° 231/2001, nous vous informons que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 décembre 2023, **a décidé d'adopter le modèle d'organisation, de gestion et de contrôle ainsi que le code d'éthique conformément au décret législatif n° 231/2001, et a également désigné l'organe de surveillance.**

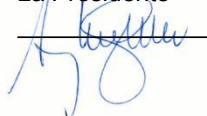
Parallèlement à l'adoption du Modèle, la société a mis en place un système d'alerte présentant les caractéristiques définies par la directive (UE) 2019/1937 (dite « directive sur l'alerte professionnelle ») et le décret législatif n° 24/2023 qui en découle.

Afin de communiquer directement et en toute confidentialité avec l'organe de surveillance, l'adresse e-mail suivante a été mise en place : maltese@brusafiera.it

Ce Modèle joue un rôle préventif fondamental concernant la commission éventuelle de certains types d'infractions engageant la responsabilité administrative de l'entité.

Tous les acteurs de la vie de l'entreprise doivent impérativement conformer leur comportement à ce modèle, en fonction de leurs rôles respectifs et de l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

La Présidente



La présidente

